

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 septembre 2016

5^{ème} Commission
N° CP-2016-8-5-3

Service instructeur

DILO - Sous-direction de l'immobilier

Service consulté

Service Collèges Appui et Ressources
Service Environnement et Agriculture

MISES A DISPOSITION DE MOBILIER DEPARTEMENTAL

Résumé : Il vous est proposé d'autoriser et de formaliser des mises à disposition de mobilier départemental au profit de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller et des collèges de GUEBWILLER, SOULTZ et THANN, à titre gratuit.

Suite à la restitution par l'Etat de l'ancien IUFM situé dans le site du Château de la NEUENBOURG à GUEBWILLER, le Département du Haut-Rhin a retrouvé la propriété des meubles et objets utilisés pour le fonctionnement de l'IUFM, ou attachés à l'immeuble lors de l'acquisition du bâtiment. Sont notamment présents des meubles d'époque, des reproductions, des pianos et du mobilier scolaire.

La Communauté de communes de la Région de Guebwiller a pris le château à bail emphytéotique pour une durée de 30 ans (commission permanente du 10 juin 2016 n° CP-2016-6-5-1), ce qui permet à cette propriété emblématique de rester un bien public. La Communauté de communes a manifesté le souhait que le mobilier ancien y soit maintenu, et qu'elle ait l'usage d'une partie du mobilier scolaire et des trois pianos, dont un PLEYEL.

Il vous est proposé de réserver une suite favorable à cette demande. Avec votre accord, la convention, dont le projet est annexé au présent rapport, pourrait être signée pour préciser les conditions de la mise à disposition, étant entendu qu'elle comprend un inventaire des biens confiés.

Le restant du mobilier scolaire a été réaffecté aux collèges situés à proximité selon leurs besoins. Il s'agit des collèges Mathias Grünwald de GUEBWILLER, Robert Beltz de SOULTZ et Charles Walch de THANN. La gestion de ce mobilier, son entretien, les éventuelles réparations et son renouvellement relèvent des dispositions adoptées par le Conseil départemental du 16 octobre 2015 concernant la gestion des collèges. La remise de ce mobilier à chaque collège sera constatée par un procès-verbal de remise de mobilier, selon les projets annexés au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ✓ d'autoriser la mise à disposition de meubles et objets, propriété du Département du Haut-Rhin, situés dans les locaux de l'ancien IUFM sis 3 rue du 4 février à GUEBWILLER, au profit de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller pour la durée du bail emphytéotique portant sur le site du château de la Neuenbourg,
- ✓ d'approuver la convention à conclure à cet effet entre la Communauté de communes de la Région de Guebwiller et le Département du Haut-Rhin, dont le projet est annexé au présent rapport, et autoriser le Président à la signer en procédant, le cas échéant, à des modifications mineures,
- ✓ d'approuver la remise de mobilier scolaire, propriété du Département du Haut-Rhin, situé dans les locaux de l'ancien IUFM sis 3 rue du 4 février à GUEBWILLER, au profit des collèges Mathias Grünewald de GUEBWILLER, Robert Beltz de SOULTZ et Charles Walch de THANN,
- ✓ d'approuver les procès verbaux de remise de mobilier à conclure avec les collèges Mathias Grünewald de GUEBWILLER, Robert Beltz de SOULTZ et Charles Walch de THANN, dont les projets sont annexés au présent rapport, et autoriser le Président à les signer en procédant, le cas échéant, à des modifications mineures,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN